



FFvolley

SAISON 2021/2022

**PROCES-VERBAL N°4
COMMISSION FEDERALE PSF
Les 21, 22 et 23 juin 2022**

Membres

Monsieur	Eric SAGOT	Président Commission PSF
Monsieur	Eric TANGUY	Président FFvolley
Monsieur	Christian ALBE	Trésorier Général FFvolley
Madame	Michelle AKILIAN	Responsable Pôle Développement
Monsieur	Pierre VOUILLOT	Représentant Président de Ligue (titulaire)
Monsieur	Daniel MAISONNIAL	Représentant Président de Comité (titulaire)
Monsieur	Jean-Baptiste BARON DEL AMO	Représentant Président de Comité (suppléant)
Monsieur	Karim INAL	Représentant Président de GSA (titulaire)
Monsieur	Sébastien FLORENT	Secrétaire Général FFvolley
Madame	Zélie AMARD	Secrétaire Générale Adjointe FFvolley
Madame	Delphine MORLOT-ROBACH	Représentant Président de GSA (suppléant)
Madame	Axelle GUIGUET	DTN
Monsieur	Pierre MERCIER	Vice-Président FFvolley
Madame	Florence NOËL	Responsable Pôle Outre-Mer
Monsieur	Nicolas SAUERBREY	DTN Adjoint
Monsieur	Christophe DURAND	Trésorier Général Adjoint FFvolley
Monsieur	Sébastien GONCALVES-MARTINS	Représentant Président de Ligue (suppléant)

Assiste

Monsieur	Yvan MAIROT	Référént national PSF (salarié FFvolley)
----------	-------------	--

Le 21 juin 2022 à partir de 13h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

Ces trois jours de réunions avec les représentants de l'ensemble des Commissions Régionales PSF (président.e de ligue + référent PSF) ont vocation à échanger à propos des dossiers déposés par les ligues, et à statuer sur les propositions de répartition des enveloppes régionales.

Pour chaque réunion, les échanges porteront sur :

- Le déroulement de la campagne sur le territoire concerné, avec les points positifs et les axes d'amélioration envisageables pour les prochaines éditions,
- Le contenu des projets déposés par la ligue,
- La méthode de ventilation de l'enveloppe régionale, et le bon respect des objectifs définis concernant les parts à destination :
 - Des GSA (chaque ligue avait un objectif précis à atteindre, en fonction de sa « part GSA » réalisée en 2021),
 - Des actions en faveur du public féminin (chaque ligue était incitée à flécher autant de crédits vers ce public que lors de la campagne précédente),
 - Des actions en faveur du public en situation de handicap (idem que pour le public féminin)
 - Des projets concernant la filière d'« accession au haut niveau » (réservée aux instances, avec un maximum de crédits ne devant pas excéder 15% de l'enveloppe régionale).

Si la proposition de la Commission Régionale est validée à l'issue de la réunion, le référent PSF pourra ensuite saisir les montants sur la plateforme d'instruction « OSIRIS », pour transmission à l'Agence Nationale du Sport.

JOUR 1 – 21/06/2022

PACA

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Pierre VOUILLOT - Jean-Baptiste BARON DEL AMO – Daniel MAISONNIAL – Delphine MORLOT-ROBACH

Représentants de la ligue : Alain ARIA (Président) – Leona GOLDEMUNDOVA

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	32	4	1	37
2022	36	4	1	41

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
147 991 €	50,45%	50,68%	49,32%
	74 661 €	75 000 €	72 991 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part « féminin »	Part « para »
15%	13,51%	7 500 €	3 500 €
22 199 €	20 000 €		

Nouvelle Aquitaine

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Pierre VOUILLOT - Jean-Baptiste BARON DEL AMO – Daniel MAISONNIAL – Delphine MORLOT-ROBACH

Représentants ligue : Jacques MOREAU (Président) – Cécile JOURDHEUIL (réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	29	9	1	39
2022	33	8	1	42

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
123 774 €	49,27%	49,27%	50,73%
	60 983 €	60 983 €	62 791 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	5,17%	14 950 €	1 500 €
18 566 €	6 500 €		

Bretagne

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Pierre VOUILLOT - Jean-Baptiste BARON DEL AMO – Daniel MAISONNIAL – Delphine MORLOT-ROBACH

Représentants ligue : Gérard MABILLE (Président) – Tristan COUDRON (réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	21	4	1	26
2022	26	4	1	31

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
105 099 €	53,13%	53,16%	46,84%
	55 839 €	55 875 €	49 224 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	13,32%	7 000 €	0 €
15 765 €	14 000 €		

Ile de France

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Pierre VOUILLOT – Christophe DURAND – Daniel MAISONNIAL – Eric TANGUY

Représentants ligue : Sébastien GONCALVES-MARTINS (Président)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	48	7	1	56
2022	54	7	1	62

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
284 779 €	50,00%	50,27%	49,73%
	142 389 €	143 150 €	141 629 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	9,74%	25 072 €	9 474 €
42 717 €	27 750 €		

Bourgogne Franche Comté

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND – Daniel MAISONNIAL – Eric TANGUY

Représentants ligue : Philippe FAIVRE (Président) – Samuel BOYE (réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	16	3	1	20
2022	17	5	1	23

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
42 504 €	55%	58,82%	41,18%
	23 377 €	25 000 €	17 504 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	8,23%	4 700 €	0 €
6 376 €	3 500 €		

JOUR 2 – 22/06/2022

Normandie

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Nicolas SAUERBREY - Jean-Baptiste BARON DEL AMO – Daniel MAISONNIAL

Représentants ligue : Gaëlle RAMARQUES (Présidente)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	13	4	1	18
2022	19	5	1	25

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
59 796 €	53,66%	52,43%	47,57%
	32 086 €	31 350 €	28 446 €

La Commission Fédérale PSF note que l'objectif de la part GSA n'a pu être atteint par la Commission Régionale, mais accepte ce pourcentage pour les raisons suivantes :

- Part supérieure à 50%, ce qui est l'objectif global vers lequel la FFvolley tend en 2022,
- La Commission Régionale a reçu un dossier comité supplémentaire par rapport à N-1.

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	10,87%	1 500 €	2 000 €
8 969 €	6 500 €		

Centre Val de Loire

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Nicolas SAUERBREY - Jean-Baptiste BARON DEL AMO – Daniel MAISONNIAL

Représentants ligue : Michel MARTIN-DOUYAT (Président) – Jean MARTIN (réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	10	3	1	14
2022	13	3	1	17

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
54 804 €	48,46%	54,21%	45,79%
	26 558 €	29 709 €	25 095 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	13,56%	1 872 €	2 142 €
8 221 €	7 430 €		

Grand Est

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Eric TANGUY – Pierre VOUILLOT - Christian ALBE

Représentants ligue : Olivier SIMON (Président) – Patrick REMY (réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	15	4	1	20
2022	20	3	1	24

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
105 166 €	53,36%	55,63%	44,37%
	56 116 €	58 500 €	46 666 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	14,26%	10 000 €	2 500 €
15 775 €	15 000 €		

Hauts-de-France

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Eric TANGUY – Pierre VOUILLOT - Christian ALBE

Représentants ligue : Didier DECONNINCK (Président)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	17	3	1	21
2022	20	2	1	23

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
132 879 €	50,00%	50,00%	50,00%
	66 439 €	66 439 €	66 440 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	3,01%	10 000 €	5100 €
19 932 €	4 000 €		

Pays de la Loire

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND

Représentants ligue : Françoise DE BERNON (Présidente) - Arnaud GUEGUEN (Réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	15	5	1	21
2022	16	5	1	22

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
90 960 €	50,00%	50,00%	50,00%
	45 480 €	45 480 €	45 480 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	15,00%	4 880 €	5 500 €
13 644 €	13 644 €		

JOUR 3 – 23/06/2022

Occitanie

Membres CF PSF présents : Eric SAGOT – Pierre VOUILLOT – Nicolas SAUERBREY – Karim INAL

Représentants ligue : Christian ALBE (Président) – Jean-Pierre MELJAC (Réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	25	7	1	33
2022	31	7	1	39

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
128 411 €	47,50%	48,52%	51,48%
	60 995 €	62 300 €	66 111 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	14,02%	6 500€	4 000 €
19 262 €	18 000 €		

Auvergne Rhône Alpes

Membres CF PSF présents : Eric SAGOT – Christian ALBE – Nicolas SAUERBREY – Karim INAL

Représentants ligue : Pierre VOUILLOT (Président) – Jean-Michel FICHEUX (réfèrent PSF)

NB DE DOSSIERS RECUS				
Année	GSA	CD	Ligue	TOTAL
2021	30	8	1	39
2022	32	6	1	39

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
151 454 €	50%	50%	50%
	75 727 €	75 727 €	75 727 €

Part théorique max « haut niveau »	Part réelle « haut niveau »	Part réelle « féminin »	Part réelle « para »
15%	14,86%	6 950 €	5 000 €
22 718 €	22 500 €		

LIGUES OUTRE-MER

Les synthèses des temps d'échanges avec les ligues d'Outre-Mer sont regroupées ci-après. A noter que la ventilation de l'enveloppe PSF de 147 385 € vers les différents territoires ultramarins a été légèrement modifiée de manière exceptionnelle cette année (avec l'accord de l'ANS) :

Guadeloupe

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND – Daniel MAISONNIAL – Eric TANGUY

Représentants ligue : M.MARTOL (Président) - Olivier ISMAEL (Réfèrent PSF)

Date de la réunion : 22 juin 2022

NB DE DOSSIERS RECUS			
Année	GSA	Ligue	TOTAL
2021	1	1	2
2022	0	1	1

L'enveloppe initiale prévue pour la Guadeloupe était de 14 500€. Toutefois, les subventions attribuées à la ligue en 2020 et 2021 n'ont pas pu être entièrement consommées. La Commission Fédérale PSF et la Commission Régionale sont donc tombés d'accord sur le fait d'attribuer une subvention moins importante en 2022, de manière exceptionnelle, afin que l'ensemble des actions PSF 2020, 2021 et 2022 soient réalisables sur cette année civile.

Enveloppe	Part réelle GSA	Part réelle ligue
4 500 €	0 €	4 500 €

Martinique

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND – Daniel MAISONNIAL – Eric TANGUY

Représentants ligue : Ronald REGNA (Président) - Fabien PETIT (Réfèrent PSF)

Date de la réunion : 22 juin 2022

NB DE DOSSIERS RECUS			
Année	GSA	Ligue	TOTAL
2021	9	1	10
2022	6	1	7

Comme la Guadeloupe, les subventions PSF 2020 et 2021 attribuées à la ligue de la Martinique n'ont pas pu être entièrement utilisées. La CF PSF et la Commission Régionale ont donc convenu d'attribuer une subvention légèrement inférieure aux années précédentes à la ligue, et flécher le reste des crédits vers les dossiers GSA, afin de conserver l'enveloppe globale prévue.

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
36 385 €	40,00%	45,03%	54,97%
	14 554 €	16 385 €	20 000 €

Mayotte

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND

Représentants ligue : Aboubacari BABOU (Président)

Date de la réunion : 23 juin 2022

NB DE DOSSIERS RECUS			
Année	GSA	Ligue	TOTAL
2021	5	0	5
2022	3	0	3

L'enveloppe initiale prévue pour Mayotte était de 9 500€. Toutefois, au vu de la baisse du nombre de dossiers, il a été convenu entre la Commission Fédérale PSF et le Président de la ligue de Mayotte de n'utiliser que 7 000€ de cette enveloppe, de manière exceptionnelle cette année.

Enveloppe	Part réelle GSA	Part réelle ligue
7 000 €	7 000 €	0 €

La Réunion

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND

Représentants ligue : Nadine DIJOUX (Réfèrent PSF)

Date de la réunion : 23 juin 2022

NB DE DOSSIERS RECUS			
Année	GSA	Ligue	TOTAL
2021	8	1	9
2022	11	1	12

L'enveloppe initiale prévue pour La Réunion était de 56 000€.

Comme évoqué précédemment, les ligues de Mayotte et de Guadeloupe n'ont pas utilisé l'intégralité des enveloppes qui leur étaient prévues cette année, ce qui représente un reliquat de 12 500€ (10 000€ + 2 500€). La Commission Fédérale PSF a décidé de flécher une grande partie de ce reliquat vers les structures de La Réunion (12 000€) et vers la Guyane (500€).

Cette enveloppe complémentaire de 12 000€ pourra être absorbée par les dossiers clubs (3 demandes supplémentaires en 2022 sur ce territoire) et celui de la ligue (dont toutes les subventions des années passées ont été consommées et justifiées).

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
68 000 €	50,00%	50,00%	50,00%
	34 000 €	34 000 €	34 000 €

Guyane

Membres de la CF PSF présents : Eric SAGOT – Michelle AKILIAN – Sébastien GONCALVES-MARTINS – Christophe DURAND

Représentants ligue : Marc-Olivier ANATOLE (Président) – Léa MAGLOIRE (Réfèrent PSF)

Date de la réunion : 23 juin 2022

NB DE DOSSIERS RECUS			
Année	GSA	Ligue	TOTAL
2021	5	1	6
2022	7	1	8

Enveloppe	Part théorique minimum GSA	Part réelle GSA	Part réelle instances
31 500 €	53,23%	53,97%	46,03%
	16 501 €	17 000 €	14 500€

BILAN CAMPAGNE PSF 2022

Nombre de dossiers reçus : 419 dossiers, soit 43 de plus que l'an passé

- 344 clubs
- 59 comités départementaux
- 16 ligues régionales

Soit une augmentation de plus de 11% par rapport au nombre de dossiers traités l'an passé (376 demandes en 2021, dont 299 formulées par des clubs).

Nombre d'actions proposées : 996, contre 905 l'an passé

Evolution de la « part clubs » : Plus de 51% en faveur des clubs

	Montant des enveloppes (en €)	Part (en %)
Ligues	386 710 €	24,55%
Comités	384 392 €	24,41%
Instances (ligues +comités)	771 102 €	48,96%
GSA	803 898 €	51,04%
TOTAL	1 575 000 €	100,00%

Attention particulière aux territoires d'Outre-Mer :

Cette année, ce sont 31 demandes venant d'associations des territoires d'Outre-Mer qui ont été déposées, soit une de moins que l'an passé. Cette légère baisse semble s'expliquer par le choix de certains clubs de ne pas déposer de demande de subvention cette année, suite au report de leur(s) projet(s) PSF 2021 sur l'année 2022 en raison de la situation sanitaire.

Malgré cela, la CF PSF a décidé de maintenir le montant de l'enveloppe « Outre-Mer » à hauteur de 147 385 €. Afin de la répartir de la manière la plus cohérente possible, en tenant compte des spécificités et dynamiques de chaque territoire, une nouvelle ventilation de l'enveloppe a été proposée (comme expliqué précédemment) avec l'accord de l'Agence Nationale du Sport.

Attention particulière aux actions destinées au public féminin :

L'an passé, une attention toute particulière avait été portée aux projets à destination du public féminin. En effet, conformément aux indications de l'ANS au travers de sa note de service, il était demandé à notre Fédération d'augmenter de 25% les crédits dédiés aux actions en faveur des femmes et jeunes filles. Au final, ce sont 87 328 € qui ont été fléchés vers des actions à destination du public féminin, soit une progression de + 72 %.

En 2022, il était recommandé à notre Fédération de maintenir les crédits vers ce type d'actions. L'objectif a largement été dépassé, puisqu'on constate que 111 624 € ont été dirigés vers des projets en faveur du public féminin, soit une augmentation de 28% par rapport à 2021.

Attention particulière à l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap :

Conformément à la note de service PSF 2022 de l'Agence Nationale du Sport, la Commission Fédérale PSF a veillé à l'attribution de subventions en faveur d'actions à destination de personnes en situation de handicap. En passant de 27 275 € fléchés vers ce public spécifique en 2021, à 40 716 € en 2022 (soit une augmentation de 49%), la CF PSF a rempli son objectif sur cet axe d'accès à la pratique des personnes en situation de handicap.

A noter également que les crédits en direction de publics présentant une pathologie ont également augmenté par rapport à l'an passé.

Le financement de l'accession territoriale du sport de haut niveau :

Comme l'an passé, l'ANS a autorisé le financement de « l'accession au sport de haut niveau », tout en précisant que le montant des actions financées ne pourrait pas dépasser 15% du montant total de l'enveloppe globale PSF. La Commission Fédérale PSF a souhaité appliquer cette limite de financement à l'ensemble de ses Commissions Régionales, afin de respecter l'objectif fixé. En Cette année, ce sont finalement 173 824 € qui seront alloués à des actions « d'accession au sport de haut niveau » menées par des instances, soit 11% de l'enveloppe globale.

Le Président
Eric SAGOT

Le secrétaire de séance
Yvan MAIROT